

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 617 Modification des statuts de l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération 2007 DAC 174 des 16 et 17 juillet 2007 qui crée une régie personnalisée intitulée : « Maison des pratiques artistiques amateurs – Auditorium Saint-Germain » ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose la modification des statuts de l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : l'article 3 des statuts de l'établissement public local « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » est modifié par substitution de la mention « dans tous les domaines des arts vivants : musique, théâtre et danse, dans tous leurs modes d'expression, sans privilégier aucun genre » par la mention « dans tous les domaines artistiques ».